

GAZIFÈRE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2014

No de
ligne

1	<u>VALEUR NETTE RÉGLEMENTÉE (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 9, colonne 13)</u>	
2		
3	Conciliation de la valeur comptable nette (VCN) à la base de tarification avec les états financiers vérifiés :	
4		<u>(000\$)</u>
5		
6	VCN des immobilisations corporelles selon la note 3 des états financiers	127,252
7		
8	Moins: VCN des activités non réglementées selon la note 3 des états financiers :	
9	Appareils loués	(20,499)
10	Autres	<u>(40)</u>
11		
12	VCN des immobilisations réglementées aux états financiers	106,713
13		
14	Moins: Montant d'amortissement cumulé présenté aux "Autres passifs à long terme"	(25,873) (1)
15		
16	Plus : VCN des actifs incorporels attribuable aux activités réglementées	<u>2,224 (2)</u>
17		
18	Valeur nette réglementée présentée à la base de tarification	<u>83,064</u>
19		
20		
21	Notes : (1) Portion de l'amortissement cumulé pour les conduites principales, les branchements d'immeubles et les compteurs	
22	présentée aux "Autres passifs à long terme" sous la rubrique "Frais futurs d'enlèvements et de restauration des lieux"	
23	à la note 8 des états financiers et ce, depuis 2009, suite au retrait du chapitre 1100 du manuel de l'ICCA qui permettait	
24	certaines exemptions aux entreprises à tarifs réglementés. Pour les fins de l'établissement de la base de tarification,	
25	ce montant demeure à l'amortissement cumulé.	
26		
27	(2) La note 3 des états financiers n'inclut pas les actifs incorporels tels que le système CIS. Ceux-ci sont plutôt présentés	
28	à la note 5 des états financiers d'où une valeur comptable nette d'un montant de 2 224 (000)\$ est attribuable aux	
29	activités réglementées et est inclus au montant total de la valeur comptable nette à la fin 2014 de 2 500 (000)\$.	
30	Cette valeur comptable nette réglementée de 2 224(000\$) est incluse à la base de tarification.	
31		
32		
33		
34	<u>COMPTES DIFFÉRÉS (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 12, colonne 1)</u>	
35		
36	Veuillez vous référer aux lignes indiquées ci-dessous provenant de la pièce GI-26, document 2.3, de la requête 3840-2013,	
37	révisée en date du 11 décembre 2013 qui constituent le montant des comptes différés pour un montant total de 177 013\$	
38	au 1er janvier 2014 tel que présenté à la base de tarification et approuvé dans la décision D-2013-191 :	
39		
40	Ligne 6 Charges réglementaires - comptes d'écart 2012	71.4
41	Ligne 8 PGEE - compte d'écart 2012	(115.0)
42	Ligne 10 Quote-part versée à l'AEÉ - compte d'écart 2012	13.7
43	Ligne 14 Charges réglementaires - comptes d'écart 2010	<u>206.9</u>
44		
45	Ce montant fait partie des "Autres actifs" présentés à la note 4 des états financiers sous la rubrique	
46	"Autres frais reportés" au 31 décembre 2014 (2 171\$) et est complètement amorti au 31 décembre 2014	<u>177.0</u>

GAZIFÈRE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2014

No de
ligne

1	<u>AJUSTEMENT DU COÛT DU GAZ (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 16, colonne 13)</u>	
2		<u>(000\$)</u>
3	Ce montant fait partie des "Comptes débiteurs" (12 564\$) présenté au bilan.	
4		
5	Le détail du compte d'ajustement du coût du gaz se retrouve à la pièce GI-8, document 1	<u>423</u>
6		
7		
8	<u>AUTO ASSURANCE (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 17, colonne 13)</u>	
9		
10	Provision pour auto assurance telle que présentée au bilan	(250)
11	Moins: Auto assurance reportée selon la note 4 des états financiers	<u>8</u>
12		
13		<u>(242)</u>
14		
15		
16		
17	<u>STABILISATION DE LA TEMPÉRATURE (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 18, colonne 13)</u>	
18		
19	Les composantes du compte de stabilisation de la température se retrouvent aux états financiers ainsi :	
20		
21	Un montant de (3 702 706)\$ représente le compte de stabilisation de la température préliminaire comptabilisé	
22	aux états financiers en 2014 et est inclus aux états financiers dans les "Autres passifs à long terme" sous la	
23	rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire" (3 703\$) à la note 8 des états financiers.	(3,703)
24		
25	Un montant de 807 861\$ représente les variations pour les années 2009 à 2012 et est inclus aux états	
26	financiers dans les "Autres actifs" sous la rubrique "Autres frais reportés" (2 171\$) à la note 4 des	808
27	états financiers.	
28		
29	Un montant de 766 295\$ représente l'impôt sur les bénéfices futurs relatif au compte de stabilisation	
30	de la température présenté à la note 9 des états financiers sous la rubrique "Comptes de stabilisation	
31	tarifaire" (886\$).	<u>766</u>
32		
33		<u>(2,129)</u>
34		
35	<u>GAZ PERDU (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 19, colonne 13)</u>	
36		
37	Un montant de (50 626)\$ représente le compte de stabilisation du gaz perdu 2014 et est inclus aux états	
38	financiers dans les "Autres actifs" sous la rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire" (182\$) à la note 4	
39	des états financiers.	(51)
40		
41	Un montant de 233 174\$ représente le compte de stabilisation du gaz perdu 2013 et est inclus aux états	
42	financiers dans les "Autres actifs" sous la rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire" (182\$) à la note 4	
43	des états financiers.	233
44		
45	Un montant de (49 105)\$ représente l'impôt sur les bénéfices futurs relatif au compte de stabilisation du gaz	
46	perdu présenté à la note 9 des états financiers sous la rubrique "Comptes de stabilisation tarifaire" (886\$).	<u>(49)</u>
47		
48		<u>133</u>

GAZIFÈRE INC.
CONCILIATION DE CHAQUE COMPOSANTE DE LA BASE DE TARIFICATION AVEC LES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS
FERMETURE DES LIVRES
ANNÉE DE RÉFÉRENCE: 2014

No de
ligne

1	FONDS DE ROULEMENT À LA BASE DE TARIFICATION	
2		
3	<u>COÛT DU GAZ (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 26, colonne 12)</u>	<u>(000\$)</u>
4		
5	Coût du gaz présenté à l'état des résultats des états financiers	31,615
6		
7	Plus : Total de la note 6, de la pièce GI-2, document 1, page 3 de 3 correspondant à	
8	une élimination d'année antérieure et à un montant non inclus aux états financiers	17
9		
10	Moins : Compte cumulatif du gaz présenté à la note 5 de la pièce GI-2, document 1	
11	page 2 de 3, ne faisant pas partie du calcul du fonds de roulement	<u>(277)</u>
12		
13		<u><u>31,355</u></u>
14		
15		
16		
17	<u>EXPLOITATION (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 27, colonne 12)</u>	
18		
19	Charges d'exploitation et entretien présentées à l'état des résultats des états financiers	13,456
20		
21	Moins : Frais différés présentés à la pièce GI-3 document 1, page 2 de 2, ligne 12, colonne 1	(177)
22		
23	Moins : Amortissement des réclamations totales pour les années 2008 à 2012 tel que	
24	présenté à la note 3 de la pièce GI-3, document 1, page 2 de 2	(11)
25		
26	Moins : Amortissement des soldes des CFR de redressement selon la décision D-2010-112	
27	tel que présenté à la pièce GI-2, document 1.3, page 1 de 1, note 3	(519)
28		
29	Moins : Montant des mauvaises créances faisant partie des charges d'exploitation et entretien	<u>(114)</u>
30		
31		<u><u>12,635</u></u>
32		
33		
34		
35	<u>TAXES MUNICIPALES ET AUTRES (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 28, colonne 12)</u>	
36		
37	Taxes municipales et autres impôts tels que présentés à l'état des résultats des états financiers	<u>676</u>
38		
39		
40	<u>IMPÔTS (GI-3, document 1, page 1 de 2, ligne 29, colonne 12)</u>	
41		
42	Charges d'impôts sur les bénéfices présentées à l'état des résultats des états financiers	2,995
43		
44	Moins : Impôts attribuables aux activités non réglementées	<u>(1,317)</u>
45		
46	Impôts attribuables aux activités réglementées pour l'année témoin 2014 tels que	
47	présentés à la pièce GI-6, document 1, page 2 de 2, ligne 36	<u><u>1,678</u></u>